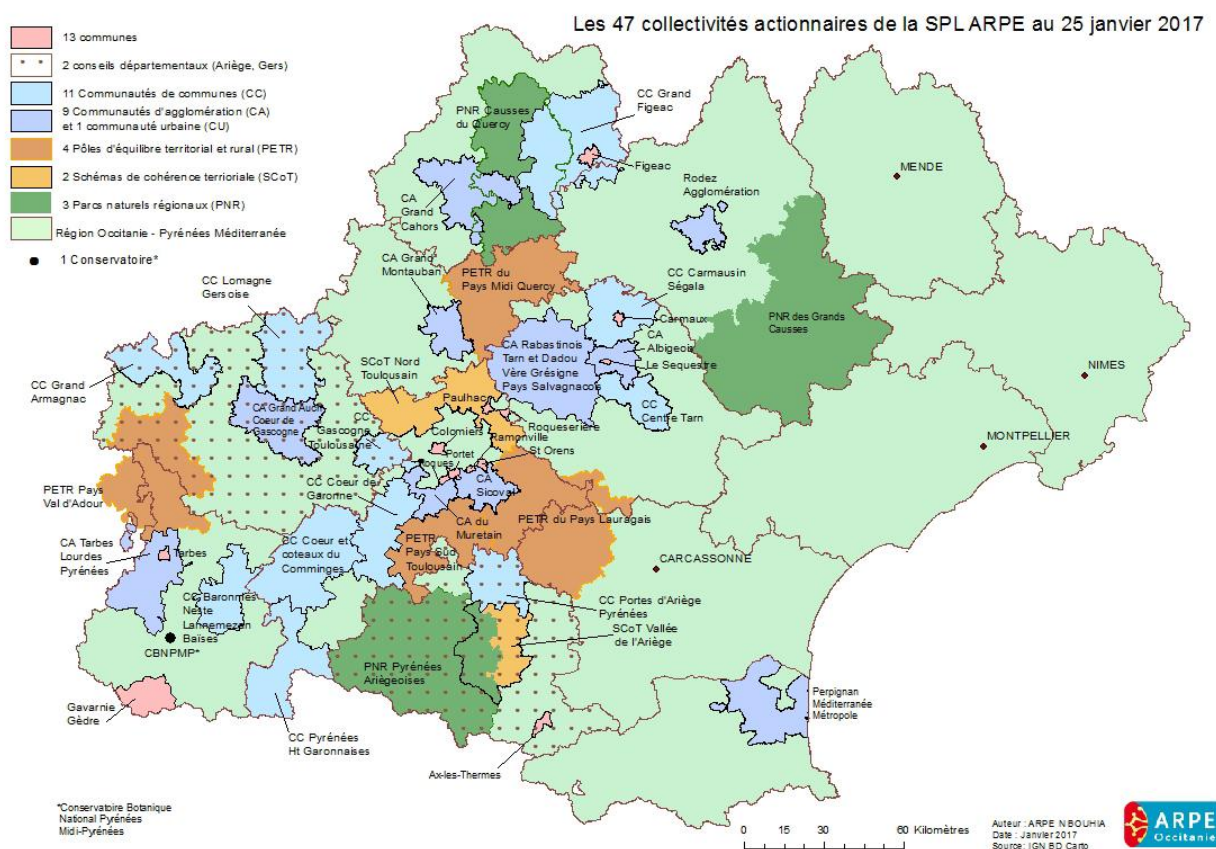




RAPPORT DE GESTION ANNEE 2016

La Société Publique Locale (SPL) ARPE Midi-Pyrénées a été créée le 14 janvier 2015 à l'initiative de la Région Midi-Pyrénées, suivie de 41 autres collectivités. Suite à une augmentation de capital constatée par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2016, 5 nouvelles collectivités ont rejoint l'actionnariat pour porter le **nombre d'actionnaires à 47**. Grâce à un système de prêt d'actions à titre gracieux, la Communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole et la ville d'Ax-les-Thermes font aussi partie des actionnaires, dans l'attente de la prochaine augmentation de capital.

La **Région** en est l'**actionnaire majoritaire** (79,1 % du capital) et le principal commanditaire. Le montant du capital social de la société s'élève à 468 500 euros, il est composé de 4 685 actions d'une valeur nominale de 100 euros.



En tant que Société Publique Locale, elle agit **sous le contrôle des élus** que les collectivités actionnaires ont désignés pour les représenter ; elle ne peut exercer ses activités que pour ses actionnaires, dans leur champ de compétence et sur leur territoire ; elle n'est **pas mise en concurrence**. C'est une **quasi-régie**, un prolongement des services de ses actionnaires. Ce statut permet souplesse, réactivité et rapidité d'intervention.

Son **objet social** lui donne la capacité d'intervenir dans des **activités d'étude et de conseil** en matière **d'aménagement durable du territoire et de développement durable**. Elle porte une **ambition de mutualisation à l'échelle régionale** de l'ingénierie sur un grand nombre de thématiques en lien avec son objet social.

Elle peut intervenir dans les domaines suivants :

- l'aménagement et l'urbanisme durables ;
- la protection de la biodiversité ;
- le changement climatique, la maîtrise de la demande en énergie, le développement et la promotion des énergies renouvelables, la lutte contre la précarité énergétique, la qualité de l'air ;
- l'intermodalité et la complémentarité entre les modes de transports, la mobilité durable ;
- la protection et la gestion des ressources naturelles, des milieux et des espèces ;
- la prévention et la réduction des déchets ;
- le tourisme durable ;
- l'économie circulaire ;
- la solidarité des territoires ;
- l'organisation des services publics de proximité ;
- la promotion de l'éco-consommation et de l'éco-production ;
- la promotion de l'éco-conditionnalité dans les commandes publiques.

L'ARPE fait partie du **réseau national des agences régionales** de l'énergie et de l'environnement (RARE) qui apportent leur concours à la mise en œuvre des compétences dont les Régions disposent en matière d'énergie, d'environnement et de développement durable (tel que prévu à l'article 191 de la loi sur la transition énergétique ou à l'article L. 131-8 du projet de loi biodiversité).

Elle est aussi adhérente de la **Fédération nationale des entreprises publiques locales** qui regroupe 1200 entreprises publiques locales en France.

Rapport d'activité

1.1. Vie et fonctionnement de la SPL au cours de l'exercice 2016

- Composition des organes de décision

Le **conseil d'administration** élu le 6 juin 2016 est composé de 17 membres dont 12 élus régionaux et 5 élus représentant l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires :

Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées :

- Monsieur **François ARCANGELI**,
- Monsieur **Jean-François AUDRIN**,
- Monsieur **Philippe BRIANÇON**,
- Monsieur **Bernard GONDRAN**,
- Monsieur **Ronny GUARDIA-MAZZOLENI**,
- Madame **Agnès LANGEVINE**,
- Madame **Marie MEUNIER-POLGE**, 1^{ère} Vice-Présidente de la SPL ARPE,
- Madame **Monique NOVARETTI**,
- Monsieur **Sébastien PLA**,
- Monsieur **Guilhem SERIEYS**,
- Monsieur **Thierry SUAUD**,
- Madame **Marie-Caroline TEMPESTA**.

Actionnaires minoritaires :

- Madame **Françoise DEDIEU-CASTIES**, représentant le PETR du Pays Sud Toulousain,
- Madame **Patricia QUINAT-RAYNAUD** représentant le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, 2^{ème} Vice-Présidente de la SPL ARPE,
- Madame **Nathalie RUMEAU** représentant la Ville de Paulhac,
- Monsieur **Christian TSCHÖCKE** représentant le PETR du Pays Midi-Quercy,
- Monsieur **Pierre VERDIER** représentant la Communauté de communes du Rabastinois.

Le Conseil d'administration a été renforcé d'un nouveau membre le 14 septembre 2016, suite au prêt d'actions de la Région à la Communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole :

- Monsieur **Dominique SCHEMLA**, représentant la Communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole.

L'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires est présidée par Madame **Nathalie RUMEAU**.

Après une vacance de plusieurs mois, La **Direction générale** est assurée à compter du 6 juin 2016 par Madame **Françoise DEDIEU-CASTIES**. Elle est assistée de deux directeurs généraux délégués :

Madame **Martine GAYRARD MATHOREL** et Monsieur **Christophe XERRI**.

- Assemblées (dates, principales décisions, ...)

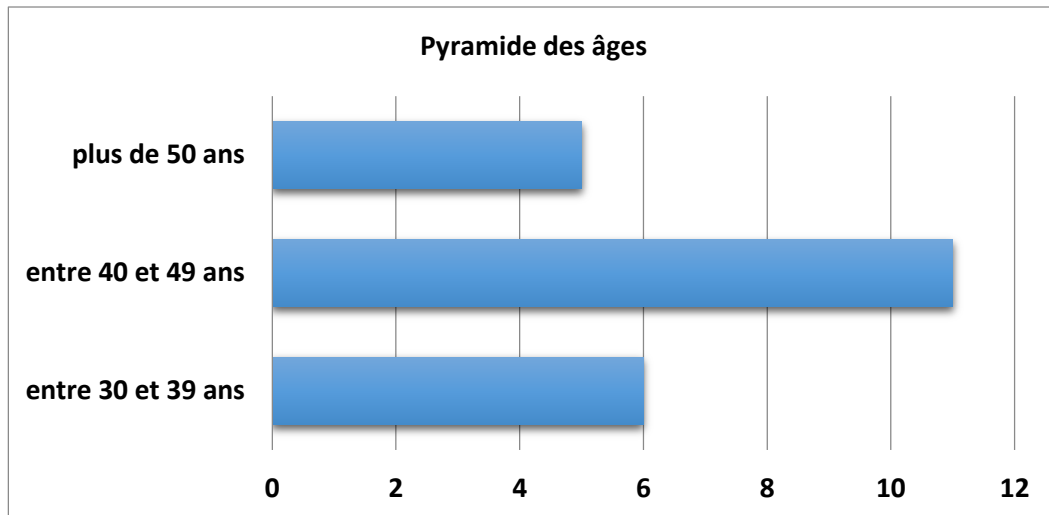
Durant l'année 2016, ont été organisées **12 séances de travail** avec les élus actionnaires : 5 Assemblées spéciales, 4 Conseils d'administration, 1 Assemblée générale extraordinaire et 2 Assemblée générale ordinaire.

Date	Assemblée	Principaux points abordés
4 mai	Assemblée spéciale	Election de cinq représentants au conseil d'administration Examen de l'ordre du jour du prochain conseil d'administration
6 juin	Assemblée spéciale	Examen de l'ordre du jour du prochain conseil d'administration : procédure d'alerte, continuité d'exploitation et arrêt des comptes
6 juin	Conseil d'administration	Désignation du Bureau et du CA Désignation de la Direction Générale et autorisation du cumul des fonctions de Président et DG Désignation de 2 directeurs généraux délégués Désignation des représentants à la commission d'appel d'offres Procédure d'alerte, continuité d'exploitation et arrêt des comptes Informations sur le carnet de commandes et le carnet de production Information sur l'ordonnance marchés publics et le contrôle analogue Validation d'un dispositif de prêt temporaire d'actions Convocation de l'AGE pour l'augmentation de capital
18 juillet	Assemblée générale ordinaire	Procédure d'alerte et continuité d'exploitation
18 juillet	Assemblée générale extraordinaire	Augmentation de capital réservée à 5 nouveaux actionnaires
7 septembre	Assemblée spéciale	Examen de l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration
14 septembre	Conseil d'administration	Arrêt des comptes 2015 Convocation de l'AG d'approbation des comptes Suivi financier et d'activité Prêt d'actions en faveur de Perpignan Méditerranée Métropole et d'Ax-les-Thermes Présentation du Plan d'évolution stratégique
28 septembre	Assemblée générale ordinaire	Présentation du rapport de gestion 2015 Approbation des comptes 2015 Approbation des conventions réglementées
5 octobre	Assemblée spéciale	Examen de l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration
12 octobre	Conseil d'administration	Suivi financier et d'activité Prêt d'action et suivi de l'augmentation de capital Adoption du Plan d'évolution stratégique
7 décembre	Assemblée spéciale	Examen de l'ordre du jour du prochain Conseil d'administration
12 décembre	Conseil d'administration	Suivi financier et d'activité Réussite de l'augmentation de capital Avancement du plan stratégique Adhésion au GIE « EPL régionales Midi-Pyrénées » Convocation d'une AGE

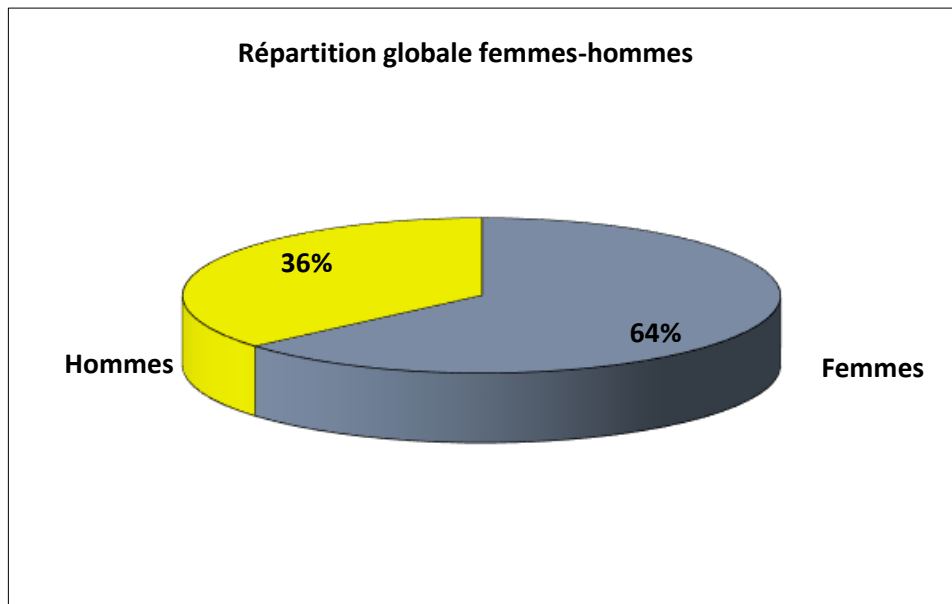
- Faits marquants de l'année

Concernant le personnel, l'effectif 2016 est de **24,36 en Equivalent Temps Plein** (24,01 en contrats à durée indéterminé, 0,35 en contrat à durée déterminée).

L'âge moyen du personnel est de 45,68 ans, respectivement 47,57 pour les femmes et 42,38 pour les hommes.

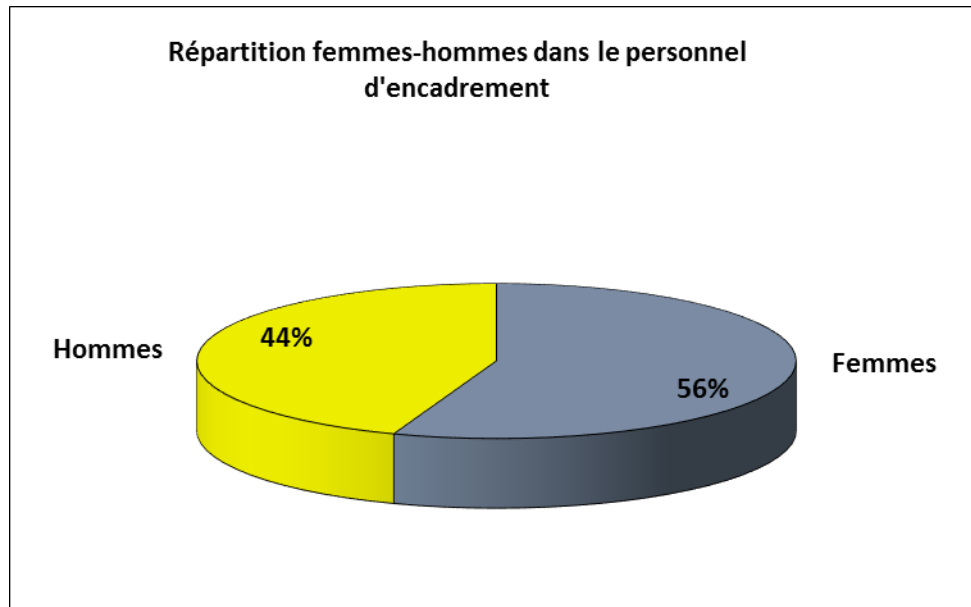


La part des femmes (14) dans l'effectif représente 64 % et celle des hommes (8), 36 %.



Le personnel à temps partiel est exclusivement féminin et représente 8,63 en équivalent temps plein sur la totalité de l'année 2016.

La répartition hommes-femmes dans le personnel d'encadrement est respectivement de 44 % pour les hommes (8) et 56 % pour les femmes (10).



A la Direction de la SPL ARPE, ces répartitions s'équilibrent.

En 2016, 9 salariés permanents ont quitté l'agence, 5 employés (4 en postes à la Région) et 3 cadres (1 en poste à la Région) ; 2 salariés permanents de statut cadre ont été recrutés comme «Chef de projets territoriaux» ; au total cela correspond à une baisse de 20 % de l'effectif en un an.

Accueil des salariés handicapés :

Bien qu'ayant un salarié reconnu TH (Travailleur handicapé) au sein de son personnel permanent, l'agence a fait le choix, lorsque cela est possible de :

- Recruter de façon temporaire (stagiaire, CDD ou contrats de prestations de sociétés d'intérim) et selon ses besoins (remplacements, missions...) des salariés handicapés ;
- Passer commande à des sociétés ou associations employant du personnel handicapé.

En 2013, les prestations de ménage des bureaux de l'ARPE et des espaces collectifs du bâtiment "Maison de l'Environnement" ont fait l'objet d'un appel d'offres dans le cadre des marchés réservés aux entreprises adaptées (article 16 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin). Ces prestations sont désormais assurées par du personnel reconnu "travailleurs handicapés". Ce marché a fait l'objet, fin 2015, d'un nouvel appel d'offres, dans le même cadre, pour le compte de la SPL ARPE.

« Les bénéficiaires de ce dispositif représentent 1.66 unité équivalente pour 2016 (obligation légale pour l'ARPE Occitanie : 1 poste en ETP) »

Accueil des stagiaires :

L'agence a accueilli et piloté 3 stagiaires en 2016 (dont un reconnu TH). La durée des stages a varié entre 3 à 6 mois. Leurs travaux ont porté sur de l'assistance à projets techniques : la méthanisation, les jardins partagés : enquête, recensement, fiches de bonnes pratiques.

La formation continue :

Suite au développement des thématiques traitées par l'agence, afin de répondre au mieux aux commandes des collectivités actionnaires et de faciliter les évolutions métiers, l'ARPE Occitanie poursuit ses efforts en matière de formation. Pour cela, le montant conventionnel (Convention nationale de l'Animation) affecté à la formation professionnelle continue (5 421.36 € : part du « 1% formation ») a été abondé 2 fois plus.

Plan de Formation continue 2016

Coût pris en charge par UNIFORMATION	6 754.43 € (dont 1333.07 €/fonds paritaires)
Cout pris en charge par l'ARPE Occitanie	10 370.64 €
Total des coûts de formation 2016 HT	17 125.07 €

**Les salaires et coûts de la formation en interne ne sont pas comptabilisés.*

Ont été privilégiées, en 2016, les formations concernant notamment, l'adéquation des compétences aux prestations demandées par les actionnaires.

Ainsi des formations communes ont été organisées pour améliorer les volumes à traiter des bases de données, pour appréhender la partie commerciale des relations avec les collectivités actionnaires, des formations spécialisées et individuelles pour renforcer des compétences à l'animation, en communication numérique, en assistantat commercial.

Ce plan de formation est complété par la partie sécurité, redondante, inhérente aux obligations de l'employeur et de gestionnaire du bâtiment et par l'adaptation au logiciel de gestion du temps mis à jour.

A noter, la suite et fin et la réussite de la formation qualifiante en Master 2 pour une salariée.

Au 31/12/2016 :

51 jours de formations (354.5 heures) **au titre de la formation continue** ont été suivis par 15 salariés de l'ARPE (CDI).

Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié (permanents, toutes catégories confondues) : 23.63 heures.

68.18 % du personnel de l'agence ont donc été formés au 31/12/2016 (76.67 % du personnel de l'ARPE en 2015).

A cela s'ajoutent les formations financées au titre des « **fonds de professionnalisation** » par UNIFORMATION (6531.11€).

Il s'agit d'un « Bilan de Compétence » (24 heures) et d'une formation qualifiante d'« Assistante Comptable » (320 heures au total) ; cette dernière formation a démarré au 3^{ème} trimestre 2016 et se poursuivant en 2017.

Les Instances représentatives du personnel :

Les salariés sont représentés par des Délégués du Personnel par collègue (1 titulaire pour le collège cadre et 1 titulaire pour le collège non cadre).

8 réunions mensuelles et 4 réunions exceptionnelles se sont tenues avec la Direction.

Divers sujets ont été abordés et traités comme par exemple, le plan de formation et son bilan, les critères d'éventuelles augmentations individuelles ou primes, l'organisation interne (réunion de responsables de mission), les recrutements en cours, les stages, la situation financière de l'agence, les échanges avec la Région, les retours des réunions statutaires, des entretiens individuels avec la Présidente de l'agence, le changement et passage à la convention SYNTEC, et suite aux départs de plusieurs salariés : la réorganisation du travail, la dénonciation des usages, le dialogue social et le fonctionnement de la structure, les astreintes sécurité-incendie.

A cela s'ajoutent des informations dans le cas de la procédure d' «alerte à la continuité d'exploitation de la SPL ARPE », ainsi que sur les modalités d'attribution des points conventionnels de déroulements de carrière.

La Convention collective appliquée : est celle de la convention nationale de l'animation puis, à partir du 25 novembre 2016, en doublon avec la convention « SYNTEC », celle des bureaux d'études, durant 15 mois.

- Autres informations

La SPL ARPE a continué à gérer la fin de vie de l'association ARPE Midi-Pyrénées en organisant les instances associatives, ainsi que la gestion comptable et financière de l'association.

1.2. Activités de la SPL au cours de l'exercice 2016

- Faits marquants de l'année

Du fait de la procédure d'alerte lancée par le commissaire aux comptes, le Conseil d'administration du 6 juin 2016 n'a pas pu arrêter les comptes 2015, comme il aurait dû le faire, afin que les comptes soient approuvés par l'Assemblée Générale avant le 30 juin 2016, obligation légale des sociétés.

Les décisions de l'Assemblée Générale du 18 juillet 2016 ont permis la levée de la procédure d'alerte. Les comptes annuels 2015 ont ainsi été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 septembre 2016, puis approuvés par l'Assemblée Générale du 28 septembre 2016. Ils présentent un déficit pour l'année 2015 de 526 157 €, affecté au report à nouveau.

L'assemblée générale du 18 juillet 2016 a décidé de :

«

- *Réaffirmer la volonté des actionnaires de maintenir la fonction d'opérateur du développement durable de l'ARPE sur la grande région ;*
- *Prendre acte du plan de trésorerie prévisionnel de la SPL jusqu'à la fin de l'année 2016 et des comptes de résultat prévisionnels 2016 et 2017, ... et font apparaître que, tendanciellement, la situation s'améliore au fil des mois et revient vers l'équilibre, ..., à l'horizon de fin 2017.*
- *Décider de mandater la Présidente pour engager les modalités de restructuration suivantes :*
 - *Faciliter les perspectives de reclassement de salariés auprès de la Région,*
 - *Renégocier les avantages des salariés (notamment les augmentations générales de 1 % des salaires au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet),*
 - *Lancer une étude sur la convention collective applicable à la SPL ARPE,*
- *S'engager à préparer d'ici la fin octobre un plan stratégique et un pacte d'actionnaires pour les 3 ans à venir permettant d'asseoir la continuité de l'ARPE et d'envisager une recapitalisation de la société, en 2017, afin d'accompagner et de parachever l'effort de redressement*
- *Considérer en conséquence que la continuité d'exploitation de la société est assurée de manière claire et non équivoque, au vu des engagements susvisés pris par la Région, actionnaire principal de la S.P.L., et demander ainsi la levée de la procédure d'alerte, qui n'a plus de raison d'être. »*

Courant 2016, outre l'effort soutenu pour la conclusion et la bonne réalisation des contrats avec les actionnaires, les actions suivantes ont été réalisées :

- La Présidente a présenté aux salariés les décisions des actionnaires le 18 juillet 2016, et les tient informés très régulièrement de la situation.
- Trois salariés non cadres ont été embauchés par la Région.
- Le changement de convention collective pour passer de la convention Animation à la convention Syntec ainsi que la dénonciation des usages et avantages des salariés, ont été effectives en décembre 2016.
- Un Plan d'évolution stratégique, préparé avec l'appui de la SCET, a été acté en Conseil d'administration du 12 octobre 2016.

Pour assurer le redéploiement de la société sur les missions d'appui aux collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable portée par la Région, le plan d'évolution stratégique présenté au dernier Conseil d'Administration prévoit plusieurs actions fortes.

1. **Optimiser le modèle économique de l'ARPE** pour répondre aux attentes en termes de services / missions à réaliser, dans l'équation d'un modèle économique équilibré, en ajustant le prix des prestations à 750 € HT/J et en rééquilibrant la répartition des effectifs entre opérationnels et fonctionnels.
2. **Adhérer au GIE « EPL REGIONALES MIDI-PYRENEES »** pour permettre de mutualiser les coûts avec les autres EPL de la Région Occitanie ; cette décision a été validée par la Conseil d'Administration du mois de Décembre
3. **Poursuivre l'accroissement du nombre d'actionnaires en priorisant le territoire de l'ex-Languedoc Roussillon.**
4. **Recapitaliser la SPL** afin de pouvoir répondre à l'urgence d'une situation de trésorerie en forte tension l'entraînant vers une cessation de paiement. Cette recapitalisation doit permettre d'assainir le haut de bilan pour redonner à la SPL une structuration bilantielle solide lui permettant d'assurer sur le long terme les missions qui lui sont confiées.

La forte mobilisation de la Région et des actionnaires minoritaires, ainsi que les efforts engagés avec les salariés permettent de s'inscrire dans un modèle économique pérenne.

- Résultats des activités : description des activités, moyens mis en œuvre (humains, financiers,...), autres indicateurs, ...

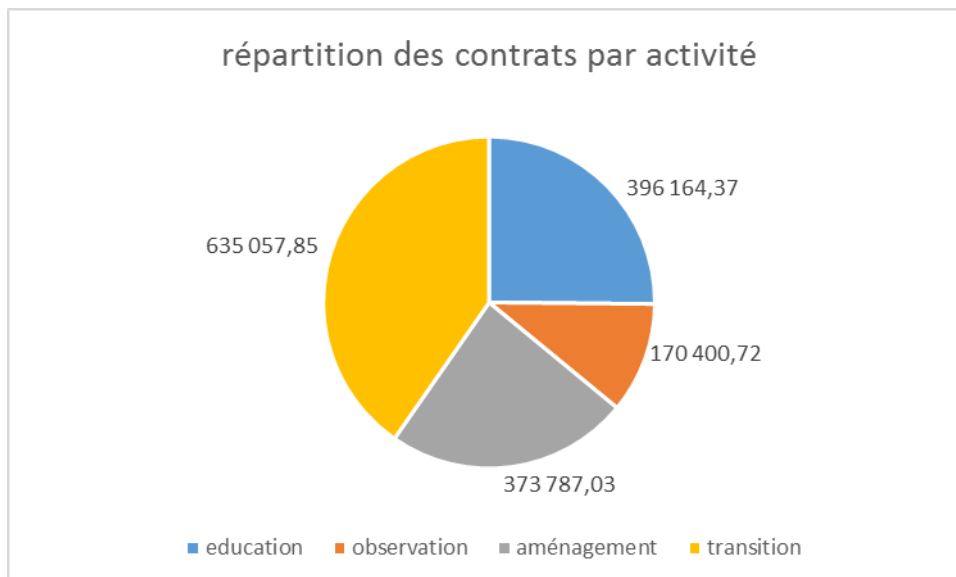
Les **23 commandes** signées en 2016 sont les suivantes :

Client	Objet	Coût HT Achats extérieurs (€)	Prix total HT (€)	Nb de jours vendus
Région Occitanie	Festivals_dd		93 867,00	134
PETR_SudToulousain	Comité_éolien		38 376,00	51
PETR_MidiQuercy	Observatoire_dd	1 500,00	20 648,00	29
Région Occitanie	Biodéchets		40 299,18	63
Région Occitanie	Tourisme_durable	416,67	75 418,29	100
Région Occitanie	SRCE_2016	25 400,00	178 236,80	211
Région Occitanie	Concertation_eau	13 750,00	141 093,94	181
Région Occitanie	Centre_biogaz_an2	1 000,00	110 901,00	168
Région Occitanie	Agenda_nature	8 000,00	121 130,24	164
Région Occitanie	Appuis_tech_ECEEDD		26 423,10	37
Région Occitanie	Région_énergie_positive	10 000,00	91 930,48	123
Ville_Paulhac	Indicateurs_agenda21		2 997,27	4,5
Ax-les-Thermes	Requalification_exRN20	15 000,00	20 328,00	8
Région Occitanie	Assistance_SRADDET		99 803,94	149

<i>Client</i>	<i>Objet</i>	<i>Coût HT Achats extérieurs (€)</i>	<i>Prix total HT (€)</i>	<i>Nb de jours vendus</i>
Région Occitanie	Manifestations_sportives		28 034,70	40
Région Occitanie	Plateforme_dd_2016	4 000,00	33 972,70	45
Région Occitanie	Ateliers_littoral	833,33	88 333,33	109
CD_Gers	Rapport_dd		8 658,78	13
Région Occitanie	Ecochèque		119 990,80	180
Région Occitanie	Aide_logement_social		79 927,20	120
Région Occitanie	Carbone_local	18 000,00	58 463,40	61
Région Occitanie	Clauses_achats	—	64 607,82	97
CC_GrandFigeac	Plan_climat	—	31 968,00	48
TOTAL		97 900	1 575 410	2 135

Les activités sont réparties en 2016 en 4 grands secteurs :

- l'aménagement durable,
- la transition écologique énergétique et sociale,
- l'information et la concertation,
- l'observation.



Le chiffre d'affaires global généré s'élève à 1 663 321 € HT et se répartit de la manière suivante entre les clients :

2015		2016	
Région	1 596 341,74 € HT	Région	1 482 801 € HT
PETR Pays Lauragais	5 576,57 € HT	SCoT Nord Toulousain	2 331 € HT
CC Gascogne Toulousaine	1 807,00 € HT	Ax-les-Thermes	5 082 € HT
4C	3 484,00 € HT	CC Grand Figeac	10 922 € HT
PETR Midi-Quercy	15 040,40 € HT	CC Lomagne Gersoise	9 258 € HT
PETR Sud Toulousaine	8 452,50 € HT	CBN	16 947 € HT
Colomiers	63 417,93 € HT	CD 32	6 661 € HT
CC St Gaudens	12 128,74 € HT	Paulhac	2 997 € HT
CA Le Muretain	1 959,00 € HT	PETR Lauragais	14 105 € HT
CBN	9 885,28 € HT	PETR Sud Toulousain	12 792 € HT
Paulhac	11 433,33 € HT	Roquesérière	5 962 € HT
PNR 09	8 493,25 € HT	CC Canton Cazères	37 877 € HT
Association ARPE	199 829,57 € HT	Colomiers	2 664 € HT
		CU Perpignan	7 326 € HT
		Grand Cahors	8 625 € HT
		PETR Midi-Quercy	25 400 € HT
		PNR 09	8 493 € HT
		Divers (Ventes, DREAL)	3 077 € HT
Total	1 937 849,31 € HT	Total	1 663 321 € HT

Le tableau suivant reprend les principales évolutions depuis 2015, et les perspectives 2017 :

	Comptes annuels 2015 (corrigés)	Prévisionnel 2016 après mesures de reclassement voté AG 18/07/16	Comptes 2016	Prévisionnel 2017 voté AG 18/07/16	Prévisionnel 2017 revu en fév 2017
Prestations de services HT	1 939	2 127	1 663	2 452	2 598
dont Région	1 598	1 923	1 483	2 152	2 255
<i>Ch Aff issues de commandes (n-1) et (n-2)</i>		571		735	
<i>Ch Aff issues de commandes n-1 pour n</i>		578		0	
<i>Ch affaires issues de commandes n</i>		775		1 417	
dont actionnaires minoritaires	140	204	180	300	343
association	199	0		0	
reprise provision association		122	153	0	
Achats liés aux actions réalisées	41	170	117	194	208
Prestations nettes des achats	1 898	2 079	1 546	2 256	2 390
Achats fournitures consommables	33	45	20	46	53
Frais généraux et services extérieurs	444	468	394	477	500
Impôts et taxes	73	102	49	104	71
Charges de personnel (dont CICE)	1 710	1 539	1 566	1 259	1 504
Dotations aux amortissements	33	33	44	33	53
Dotations aux provisions	132	20	62	20	100
- Transferts de charges	-20				
Total des charges nettes d'exploitation	2 405	2 207	2 135	1 939	2 282
Résultat d'exploitation	-507	-128	- 436	317	109
Résultat financier	-1	-20	-1	-10	0
Résultat exceptionnel	-18		-3		-105
Impôts sur les sociétés				0	0
Résultat net	-526	-148	-440	307	4

Les prestations Région représentent 89,15 % du chiffre d'affaires 2016 (baisse de 440 000 € par rapport au prévisionnel), les autres actionnaires représentent 10,85% (baisse de 24 000 € par rapport au prévisionnel).

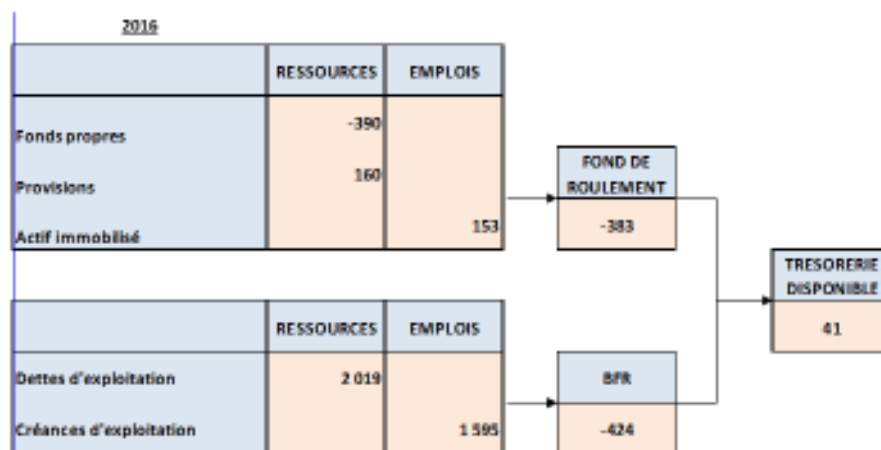
Bien que les achats et charges externes aient baissé de 19% par rapport au prévisionnel, les charges sont supérieures de 28 000 € par rapport au prévisionnel du fait de la baisse moindre que prévue des charges de personnel. Il est à noter que l'effectif de l'agence a baissé de 20% depuis fin 2015.

Le montant des moyens externes mobilisés pour réaliser les prestations s'élève à 117 000 € HT (hors frais de déplacements), soit 7 % du chiffre d'affaires.

2. Présentation des comptes annuels au 31.12.2016

La situation financière au 31 décembre 2016 est la suivante :

La situation financière au 31/12/2016



- Le **fonds de roulement mesure la capacité d'investissement long terme de l'entité**. Avec des fonds propres négatifs, la SPL ARPE présente un fonds de roulement négatif.
- Le **besoin en fonds de roulement mesure les moyens financiers nécessaires pour financer le décalage entre le délai de paiement accordé à l'entité par ses fournisseurs et le règlement de ses créanciers**. Au cas présent, la SPL bénéficie d'un excédent de trésorerie sur son exploitation courante (dettes > créances) ce qui lui permet d'afficher une trésorerie positive de 41 K€
- Cette **trésorerie représente 8 jours de charges d'exploitation** hors amortissements et provisions

2.1. Présentation du bilan

Le bilan est marqué par des postes de dettes et de créances significatifs

BILAN AU 31.12.2016				
(en K€)	BRUT	AMORT-PROV	NET	BILAN 2015
ACTIF				
Immobilisations corporelles et incorporelles	150	80	70	85
Immobilisations financières	83		83	84
Actif circulant				
Avances et acomptes sur com	9		9	6
Créances	1 577		1 577	1 466
Trésorerie	41		41	353
Charges constatées d'avance	10		10	6
TOTAL ACTIF	1 869	80	1 789	2 000
PASSIF				
Capitaux propres	-497		-497	-68
Provisions pour risques & charges	160		160	101
Emprunts et dettes financières	107		107	0
Avances et acomptes reçus	1 044		1 044	864
Dettes d'exploitation	959		959	1 098
Produits constatés d'avance	16		16	4
TOTAL PASSIF	1 789	0	1 789	2 000

SPL ARPE – Conseil d'administration du 13 mars 2017

10

Les capitaux propres sont négatifs à hauteur de 496K€

Capitaux Propres	En K€
Capital	469
Report à nouveau	-526
	-57
Résultat de l'exercice	-439
Montant des capitaux	-496

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2016, les comptes de la SPL ont été arrêtés dans le principe de la continuité d'exploitation, malgré des capitaux propres négatifs à hauteur de 57k€.

Par un courrier du 8 mars 2017, la Région s'est engagée à procéder à une augmentation du capital de la SPL afin de reconstituer les capitaux propres.

SPL ARPE – Conseil d'administration du 13 mars 2017

11

2.2. Présentation du compte de résultat

Le résultat net 2016 est fortement déficitaire de -439 K€

En milliers d'euros	budget prévisionnel 2016	31/12/2016
PRODUITS		
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 249	1 816
Prestations de services HT	2 127	1 663
reprise provision association	122	122
Transfert de charges		31
CHARGES D'EXPLOITATION	2 398	2 251
Autres achats et charges externes	683	531
Impôts et taxes	102	49
Charges de personnel (dont CICE)	1 559	1 566
Dotations aux amortissements et Provisions	53	106
Autres charges	1	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-148	-435
PRODUITS FINANCIERS		
CHARGES FINANCIERES	20	1
RESULTAT FINANCIER	-20	-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		5
CHARGES EXCEPTIONNELLES		8
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	-3
IMPOT BENEFICES		
RESULTAT NET	-168	-439

Un chiffre d'affaires en retard de 19% par rapport aux prévisions

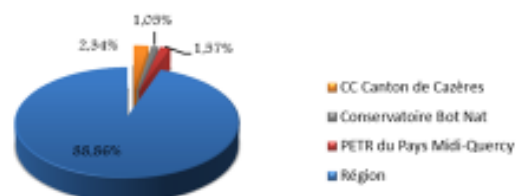
Des charges contenues voire légèrement en baisse par rapport aux prévisions

Le résultat net est déficitaire à hauteur de 439K€, principalement lié au retard de chiffre d'affaires.

La Région représente le principal donneur d'ordre avec 88 % du chiffre d'affaires

Association ARPE	0,00%
Ax-les-Thermes	0,31%
CC Canton de Cazères	2,34%
CC GrandFigeac	0,67%
Colomiers	0,16%
ComCom Lomagne Gersoise	0,57%
Conseil départemental 32	0,41%
Conservatoire Bot Nat	1,05%
CU Perpignan	0,45%
Divers	0,16%
DREAL	0,03%
Grand Cahors	0,53%
Paulhac	0,18%
PETR du Pays Lauragais	0,87%
PETR du Pays Midi-Quercy	1,57%
PETR du Sud Toulousain	0,79%
PNR	0,52%
Région	88,86%
Roqueseriere	0,37%
SM Nord Toulousain	0,14%

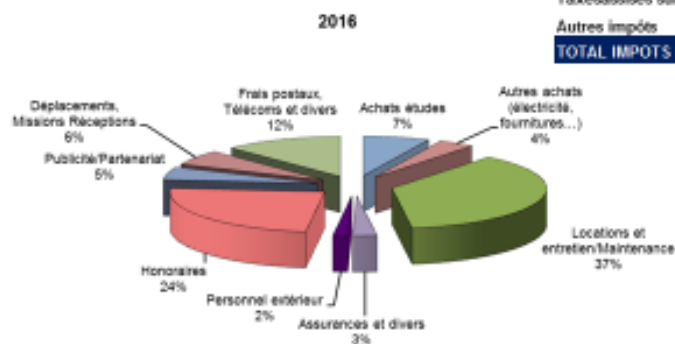
Le chiffre d'affaires représente les prestations réalisées en 2016 par la SPL



Les frais généraux représentent 531 K€ soit 24 % des charges d'exploitation

(contre 20 % en 2015)

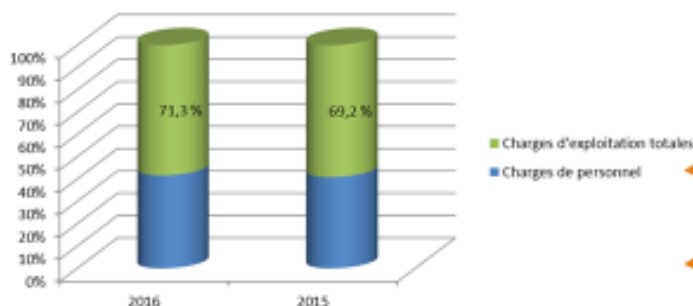
En K€	2016	2015
Achats études	37	42
Autres achats (électricité, fournitures...)	20	32
Locations et entretien/Maintenance	197	149
Assurances et divers	13	18
Personnel extérieur	8	15
Honoraires	130	130
Publicité/Partenariat	27	44
Déplacements, Missions Réceptions	32	38
Frais postaux, Télécoms et divers	66	52
TOTAL FRAIS GENERAUX	531	520
Taxes assises sur salaires/Formation	41	60
Autres impôts	7	11
TOTAL IMPOTS ET TAXES	49	70



SPL ARPE – Conseil d'administration du 13 mars 2017



Les charges de personnel représentent 71 % des charges d'exploitation



Les charges de personnel présentées correspondent aux charges de personnel propre (salaires bruts + cotisations sociales et taxes assises sur salaires).

La SPL présente un crédit CICE de 36 K€.

L'effectif propre de la SPL correspond à un effectif moyen ETP de 27 salariés

Le poste des charges de personnel est passé de 1 770 K€ en 2015 à 1 607 K€ en 2016 représentant une baisse de 9%.

Dans un même temps, les charges d'exploitation ont diminué de 12%.

Les charges de personnel représentent environ 71 % des charges d'exploitation (contre 69% en 2015)

SPL ARPE – Conseil d'administration du 13 mars 2017



L'EBE est déficitaire de – 481 K€

- ❑ **L'Excédent Brut d'Exploitation** constitue le cash-flow d'exploitation avant les charges financières. C'est la ressource fondamentale que l'entreprise tire régulièrement de son cycle d'exploitation et qui lui permet d'une part de rembourser les emprunts et d'autre part de développer l'outil de production.
- ❑ Ce ratio ressort à **– 481 K€ fin 2016 ce qui s'explique par une insuffisance d'activité au regard de la structure de la SPL.**
- ❑ Les **dotations aux amortissements s'élèvent à 47 K€**
- ❑ **Le résultat est marqué par la reprise sur dépréciation de la créance nette détenue par la SPL sur l'Association ARPE**

2.3. Faits marquants depuis le 31 décembre 2016

La tenue d'une assemblée générale extraordinaire le 18 janvier 2017 pour entériner deux décisions.

- 1) Poursuite de l'activité de la société malgré les pertes supérieures à la moitié du capital social

Les comptes 2015 de la SPL ARPE présentant un résultat déficitaire supérieur à la moitié du capital social (soit 229 150 €), selon le Code de commerce (Article L223-42) il a été nécessaire de convoquer les associés en Assemblée Générale Extraordinaire dans un délai de quatre mois suivant l'Assemblée Générale d'approbation des comptes pour acter la poursuite d'activité, soit le 18 janvier 2017.

- 2) Modification du nom de la société

Il a été décidé de modifier la dénomination de la société SPL ARPE Midi-Pyrénées « Agence régionale pour le développement durable Midi-Pyrénées » pour tenir compte de la fusion des Régions, et du nouveau nom de la grande Région. Le nouveau nom, qui a été adopté, le 18 janvier 2017 en Assemblée Générale Extraordinaire, est SPL ARPE Occitanie.

Envoyé en préfecture le 18/04/2018

Reçu en préfecture le 18/04/2018

Affiché le 18/04/2018



ID : 081-248100737-20180410-DEL2018_054-DE